

## MÉMOIRE

### **Concernant le projet minier Horne 5 de Ressources Falco Inc. à Rouyn-Noranda**

Présenté au  
**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Par Valérie Plante Lévesque et Guillaume Proulx

De Rouyn-Noranda

26 septembre 2024

## SOMMAIRE DU MÉMOIRE

En tant que parents et experts résident dans le quartier Noranda, nous nous opposons au projet de mine Horne 5, car il va à l'encontre de la viabilité de notre communauté à long terme. Ce projet s'inscrit dans un contexte historique régional marqué par une dépendance aux flux mondiaux des matières premières. La région connaît actuellement une croissance économique soutenue liée à la vitalité de l'activité minière. En revanche, cette situation entraîne une surchauffe économique : migration de la main-d'œuvre vers les mines, faible taux d'occupation des logements et difficultés d'accès aux services publics de base. À Rouyn-Noranda, la population vit à l'ombre de la Fonderie Horne, connue pour sa pollution et ses accidents industriels, exacerbant la méfiance et l'anxiété. Le projet Horne 5, en ajoutant des risques environnementaux et sociaux, pourrait aggraver cette situation déjà tendue. Sur le plan national et international, le projet s'inscrit dans une tendance plus large favorisant les industries extractives au détriment des communautés locales. Le cadre réglementaire canadien comporte des exigences fiscales, sociales et environnementales faibles envers l'industrie minière, en plus de le subventionner de différentes manières. La demande mondiale actuelle pour les métaux critiques et stratégiques, ainsi que pour l'or, stimule l'intérêt pour des projets comme Horne 5. Cette dynamique est renforcée par des facteurs géopolitiques, notamment la recherche de valeurs refuges en période d'incertitude et la volonté de contourner les sources d'approvisionnement non alliées au Canada. Nous proposons plusieurs pistes de réflexion dans l'éventualité où le projet Horne 5 entre en activité. D'abord, une analyse multifactorielle et évolutive des risques et des impacts environnementaux doit être menée, prenant en compte les interactions entre différents aléas et les perceptions des populations locales. La prévention et de la gestion des impacts psychologiques doit être priorisée, notamment par l'accès à des ressources en santé mentale et la mise en place de plans de gestion des risques en cas d'événements catastrophiques. La transparence des informations et la communication avec la communauté sont également essentielles pour rétablir la confiance et permettre une prise de décision éclairée. Également, nous encourageons à long terme une planification économique démocratique, intégrant les préoccupations environnementales et sociales de la population, et visant à diversifier l'économie locale au-delà des industries extractives. Au-delà de la consultation, nous demandons une implication réelle de la population dans les décisions économiques, afin de garantir que les projets futurs répondent aux besoins et aspirations régionales. Enfin, nous recommandons minimalement de compenser les impacts socioéconomiques et environnementaux négatifs du projet Horne 5 par des redevances à la population et aux différents paliers de gouvernement, ainsi que des investissements dans les services publics et les initiatives citoyennes en économie sociale et solidaire.

## PRÉSENTATION

### Qui sommes-nous?

Depuis 2019, nous habitons le quartier Noranda et nous sommes devenus parents en décembre 2020. Nous résidons à la fois à proximité de la Fonderie Horne et du gisement Horne 5. Les études doctorales de Guillaume nous ont amenés à emménager dans ce quartier en début de crise du logement tout juste avant que les études de biosurveillance de la Fonderie Horne soient rendues publiques avec déjà en tête la volonté de vouloir fonder notre famille à Rouyn-Noranda. Tous les deux détenteurs d'un baccalauréat et d'une maîtrise en géographie, Valérie a complété son doctorat en sciences de l'eau l'année dernière, alors que Guillaume poursuit un doctorat en géographie culturelle. Au niveau académique, nous nous spécialisons tous les deux en géographie des risques naturels, Valérie davantage du côté de la gestion et de la cartographie du risque, tandis que Guillaume touche aux relations entre l'environnement et la société.

### Notre position

Nous nous opposons au projet Horne 5, comme voisins, parents et expert·e·s du domaine des relations entre l'humanité et son utilisation des ressources naturelles. Dans notre quotidien, nous devons vivre avec une mine en face de notre domicile qui apportera un lot de nuisances, et ce, sans bénéfices pour nous. Nous vivons déjà avec l'anxiété de devoir composer avec une fonderie très polluante dans notre voisinage, dont les effets à long terme sont mal connus et peuvent potentiellement affecter notre espérance de vie. Nous vivons avec la culpabilité d'exposer notre fille à des risques industriels depuis sa naissance, et nous voyons mal comment nous allons lui imposer une nouvelle source de danger à son quotidien. Plus largement, nous voyons mal comment un projet avec une durée de vie aussi courte, permettant d'extraire principalement un métal ayant une valeur d'usage presque nulle, située sous une fonderie polluante aux installations vieillissantes et une ville exposée à de la sismicité induite, avec pratiquement aucune redevance fiscale pour la collectivité, dans un contexte de saturation des services publics et se superposant à un environnement déjà pollué, pourrait être une bonne nouvelle pour notre famille. Comme expert·e·s, nous pensons que ce projet va à l'encontre des principes de précaution, de durabilité et de collégialité qui devraient guider l'ensemble des projets économiques.

## CONTEXTE

### Contexte local et régional

Le projet Horne 5 s'inscrit dans un contexte bien particulier dans l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Si les décennies 1990 et 2000 ont été une période de stagnation économique en raison d'une baisse de la demande mondiale en métaux, elle a été suivie d'une période de forte croissance de l'activité économique régionale suivant la demande mondiale. La période actuelle est notamment caractérisée par une migration de la main-d'œuvre œuvrant dans les services à la population vers les nombreuses mines déjà en activité dans la région. Le taux d'inoccupation des logements très faible et la difficulté qu'a actuellement la population à obtenir des services publics de base, tels un médecin de famille ou une place en garderie, sont

des indicateurs qui à notre avis pointent vers une situation de surchauffe de l'économie. Pour la population générale, la période actuelle est donc marquée par un lot de problèmes sociaux, économiques et environnementaux dans la région liée en partie à la vitalité de l'industrie minière.

À Rouyn-Noranda, et dans le quartier Notre-Dame en particulier, la population doit évoluer à l'ombre de la Fonderie Horne, opérant dans le voisinage. Bien que Noranda ait été une ville mono-industrielle fondée par une compagnie du même nom qui opérait une mine et une fonderie sur le territoire de sa concession minière (Gourd, 1995), l'actualité des dernières années démontre que la fonderie s'inscrit toujours fortement dans le tissu social, économique et environnemental local. La présence de contaminants atmosphériques au-delà des normes jugées acceptables pour l'ensemble de la province s'ajoute à une cohabitation historiquement difficile de la fonderie avec le voisinage. La population de Rouyn-Noranda s'est mobilisée à plusieurs reprises dans les 100 dernières années face aux conditions de travail particulièrement exécrables à la fonderie et la pollution atmosphérique engendrée par ses activités (Céré, 2023). De plus, les menaces constantes de fermeture à chaque occasion de négocier des exigences sociales ou environnementales ont développé une apparence de collusion entre la Fonderie Horne, les gouvernements au pouvoir et les agences gouvernementales responsables d'appliquer ces normes. Enfin, la Fonderie Horne ne démontre aucun souci à connaître ou à atténuer les risques industriels que présentent ses activités à l'intérieur d'une agglomération urbaine. Dans les trois dernières années seulement, un incendie à la fonderie, l'emportement éolien de concentré de cuivre dans le quartier Notre-Dame et un accident de travail presque mortel à la fonderie, trois événements importants que la Fonderie Horne a tenté de masquer ou de gérer à l'interne avant d'avertir la santé publique ou le ministère de l'Environnement, ont exacerbé le sentiment que l'entreprise se soucie peu du bien-être du voisinage et de ses propres employé·e·s (Audet et Martel-Desjardins, 2022; Belzile, 2024; Parent-Bouchard, 2023). Les sorties publiques des employé·e·s de la Fonderie témoignent aussi d'un manque de confiance (Belzile et Renard, 2023).

Le projet Horne 5, dont l'un des avantages mis de l'avant par l'initiateur du projet est la proximité du lieu d'extraction de la ressource avec le lieu de sa première transformation, s'ajoute donc à un passif social et environnemental déjà problématique dans le quartier Notre-Dame et à Rouyn-Noranda. Bien que le risque zéro soit impossible à atteindre, ce projet devrait engendrer des risques et des impacts cumulatifs mal connus qui s'additionnent au passif de la Fonderie Horne. Dans l'étude d'impacts proposée par Ressources Falco, seuls certains impacts du projet Horne 5 sont mesurés, comme s'ils ne s'additionnaient pas aux risques industriels déjà existants dans l'environnement immédiat de la Fonderie Horne. La population vivant à proximité de ces deux sites devra vivre avec l'accumulation d'impacts sociaux et environnementaux, dont de l'anxiété, de deux sites industriels sans nécessairement bénéficier de ces activités. Une dé-diversification de l'économie locale, se réorientant autour des activités minières, devrait s'en suivre, accompagnée d'une exacerbation de la saturation des services sociaux et publics, d'un appauvrissement de la population, d'une fragilisation du tissu social, etc.

La population de Rouyn-Noranda semble condamnée à être «empoisonnée par les politiques» (traduction libre de *poisoned by policy*). Cette expression de docteure Mona

Hanna-Attisha a été utilisée pour qualifier la contamination au plomb de l'eau potable de la ville de Flint au Michigan dans les années 2010 (voir Pauli, 2019). Nous rapprochons le projet Horne 5 de ce désastre environnemental qui s'est produit aux États-Unis parce qu'il partage deux caractéristiques. Premièrement, la contamination des eaux de Flint a été le résultat de mauvaises décisions prises par un personnel incompetent pour gérer l'eau potable municipale, accompagné d'infrastructures vieillissantes et mal entretenues. À notre avis, un événement tel un tremblement de terre important causé par la sismicité induite qui pourrait se produire sous la Fonderie Horne pourrait être catastrophique tant l'entreprise semble négliger ses infrastructures et la sécurité de la population. Ensuite, la catastrophe de Flint est le résultat d'un désengagement progressif de l'État dans la protection du public dans le cadre de sa réorganisation néolibérale. Nous croyons qu'une telle situation est connexe à celle que nous connaissons à Rouyn-Noranda, puisque les normes environnementales négociées à la pièce entre le gouvernement du Québec et la Fonderie Horne donnent une apparence de collusion entre l'État et les sociétés multinationales. Nous n'entrevoions pas comment cette situation pourrait être différente envers Ressources Falco, tant l'existence du projet Horne 5 n'est possible que par l'existence d'un environnement législatif et réglementaire particulièrement favorable aux intérêts miniers, et ce, souvent à l'encontre du bien-être de la population vivant à proximité de ces activités. Outre la contamination directe de la population par la pollution atmosphérique de la Fonderie Horne, où seront transformés les métaux extraits à Horne 5, on peut également qualifier d'un « empoisonnement » les effets sociaux indésirables typiques à l'activité minière que pourrait emmener ce projet, tels que la croissance des inégalités de revenus, les violences sexistes ou la dépendance aux drogues (Sincovich et al., 2018).

#### Contexte national et international

Le projet Horne 5 s'inscrit dans un contexte national et international qui favorise des projets extractifs au détriment des collectivités locales. Comme le décrit Deneault (2014), le Canada comme État-nation est le fruit d'un aménagement législatif et institutionnel particulièrement favorable aux intérêts miniers, que l'on pourrait qualifier de « minéralo-État ». L'investissement minier privé est vu comme un moteur incontournable pour générer de la croissance économique au point où la société dans son ensemble doit travailler en sa faveur. C'est en ce sens que le cadre réglementaire canadien est particulièrement peu exigeant envers les activités minières au niveau fiscal, social et environnemental. Si les redevances exigées envers les activités minières sont faibles, les investissements publics pour les soutenir sont très importants. Les institutions publiques, de la recherche scientifique aux services diplomatiques, travaillent d'arrache-pied pour soutenir et défendre les opportunités d'affaires dans ce secteur (Fournis et Fortin, 2015). Depuis 1867, l'État québécois soutient également l'industrie minière à sa façon. Comme le souligne Castonguay (2016), tant les différentes versions du ministère des Ressources naturelles que l'Enseignement supérieur ont historiquement joué un rôle important pour développer des connaissances et aménager le territoire pour favoriser l'investissement minier. À Rouyn-Noranda, cet aspect est particulièrement visible par le dynamisme du secteur de la recherche minière à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue malgré la petite taille de l'institution d'enseignement, la nomination récente de son recteur sur le conseil d'administration de l'Institut national des mines (INMQ, 2024), ainsi que l'acharnement dont les élu·e·s des trois paliers de

gouvernement font preuve depuis une vingtaine d'années pour l'établissement d'une grappe industrielle minière, la Zone d'innovation minière, qui n'a toujours pas vu le jour (Belzile, 2023).

Dans les 40 dernières années spécifiquement, l'État fédéral et l'État québécois ont tous embrassé le virage néolibéral observé ailleurs en Occident. Stade ultime de l'économie de marché et projet d'organisation sociale d'envergure basé sur une réorganisation des modes de production, le néolibéralisme plaide en faveur du démantèlement progressif de l'appareil d'État et de son emprise sur l'économie pour libérer l'individu et les entreprises des contraintes de la collectivité qu'incarnerait l'État (Harvey, 2014). Il s'agit pour l'État non pas de planifier le développement du territoire en fonction des besoins de la population, mais de donner les conditions favorables pour que les individus et les entreprises le fassent par eux-mêmes. Il en résulte une mise en compétition des territoires pour attirer les investissements privés par l'abaissement continu de leurs exigences fiscales, sociales et environnementales, ainsi que par un investissement public qui vise à répondre aux besoins des entreprises (Klein, 2008). C'est une idéologie d'organisation sociale et économique qui a foi en une croissance économique qui génère un bien-être grâce au ruissellement des profits générés par les sociétés multinationales libérées de toutes contraintes. Or, si il s'avère que les périodes de croissances économiques des 40 dernières années n'ont fait que renforcer les inégalités économiques dans la population, le manque d'investissement public dans les champs de compétence de l'État (santé, services sociaux, éducation, etc.) a fragilisé le tissu social aux quatre coins du monde (PNUD, 2022). Face à la disparition des mécanismes de redistribution des richesses, la mise en compétition des territoires a également favorisé une nouvelle course à l'extraction des matières premières, vue comme source importante de revenus immédiats. Toutefois, cette économie extractiviste nécessite des investissements importants et croissants pour rester rentable. Ces investissements ne sont possibles que par un abaissement constant des exigences fiscales, sociales et environnementales, et donc, des revenus et d'un milieu de vie sain profitant à la collectivité qui reçoit ces activités (Acosta, 2013). Ce tournant néolibéral exacerbe une rupture de l'être humain avec la nature, transforme nos manières d'habiter et d'aménager le territoire, approfondit les inégalités à toutes les échelles et accélère les changements climatiques (Fournis et Fortin, 2015).

Enfin, le projet Horne 5 s'inscrit conjointement dans un contexte de course aux métaux critiques et stratégiques (MCS), ainsi que de guerres économiques menées bien loin de Rouyn-Noranda. Les crises et défis d'aujourd'hui, en particulier les changements climatiques, en appellent à des solutions systémiques, afin de s'attaquer aux causes, et démocratiques, afin qu'elles soient acceptées et incarnées par tous et toutes. Or, l'État québécois a fait le choix dans les dernières années de miser sur les ressources naturelles présentes au Québec non pas pour remettre en cause notre modèle de développement qui génère les changements climatiques, mais pour profiter de l'intérêt mondial pour la décarbonation de l'économie afin d'extraire et transformer le plus de métaux dans la province. Cette course aux MCS ne s'accompagne pas d'une remise en question de la manière dont on développe les territoires au Québec à l'ère néolibérale (McCarthy, 2015). On continue de miser sur les investissements miniers privés pour générer de la croissance, accompagnés par des investissements publics pour développer un environnement d'affaires favorable à ces activités. Ainsi, la demande mondiale dans ces métaux est effectivement

élevée, ce qui met une pression énorme sur les territoires qui doivent accueillir des activités économiques dont ils ne profitent pas des bénéfices et dont ils n'ont pas de contrôle.

Cet intérêt pour les MCS s'accompagne d'un intérêt mondial pour l'or comme valeur refuge. S'il est admis que l'or n'a pratiquement aucune valeur d'usage, elle est en revanche très recherchée comme valeur refuge. À une époque d'incertitude économique, politique et climatique, il n'est pas étonnant de voir sa valeur grimper à des sommets comme actuellement. Après la Seconde Guerre mondiale, le dollar américain a servi de valeur refuge comme monnaie commune pour le commerce international. Depuis la dernière décennie, l'hégémonie des États-Unis comme puissance mondiale s'est effritée au gré des conflits qui opposent les intérêts américains dans le monde (Costigan et Cottle, 2018). La diplomatie américaine est particulièrement agressive dernièrement pour s'opposer à la montée en puissance d'autres économies (comme les BRICS, soit Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Si la confrontation directe entre puissances n'est pas encore à l'ordre du jour, la guerre économique menée par les États-Unis et ses alliés, dont le Canada, à l'aide de tarifs douaniers élevés (ex : surtaxe de 100% sur les véhicules chinois) ou par le gel d'avoirs étrangers détenus en devise américaine (ex : saisie des avoirs russes suivant l'invasion de l'Ukraine) pousse les États non alliés à chercher d'autres valeurs que le dollar pour accumuler et échanger leurs richesses, ce qui pousse l'intérêt pour l'or (Pilkington, 2022). À cet intérêt pour l'or s'ajoute une volonté de contourner les économies non alliées comme sources d'approvisionnements en MCS, en produits transformés ou en technologies utilisant les MCS, ce qui encourage davantage les projets miniers en sol canadien (l'exemple du lithium bolivien est intéressant à cet effet : Mariette, 2020). Ces facteurs géopolitiques semblent pousser artificiellement et temporairement l'intérêt pour l'extraction de l'or et des MCS dans des milieux où l'extraction est normalement trop coûteuse, et ce, au détriment des populations qui habitent ces territoires.

En somme, nous voyons l'intérêt pour le projet Horne 5 comme quelque chose de contextuel, qui est incompatible avec une perspective économique à long terme pour Rouyn-Noranda. D'une part le projet semble tirer sa rentabilité de la faiblesse des exigences fiscales et des redevances aux différents paliers de gouvernement qui permettent à la population de Rouyn-Noranda d'avoir des services, des écoles et des rues en bon état. Cet élément semble être confirmé par le caractère complexe et coûteux que revêt ce projet (profondeur du gisement, dénoyage des anciennes galeries, etc.). Ensuite, sa rentabilité semble également dépendre d'une société qui dégage une quantité de travail et d'investissements importants pour favoriser l'investissement minier, alors que ces efforts pourraient servir à répondre aux priorités exprimées par le milieu. Enfin, sa rentabilité dépend d'un contexte mondial qui pourrait changer rapidement en fonction des aléas de l'économie, de la politique internationale, voire de l'évolution des changements climatiques dans les prochaines années. Ce projet n'inspire donc rien de bien désirable pour la population de Rouyn-Noranda, qui verrait à nouveau sa santé économique et sociale échapper à son contrôle sans nécessairement profiter des bénéfices tirés du travail de sa population et sans avoir pu réfléchir à ce qu'elle désire pour son avenir.

## PISTES À EXPLORER

Ce projet ne doit pas voir le jour, qu'il fasse l'objet d'améliorations ou non. Une nouvelle mine dans notre voisinage ne nous intéresse aucunement et nous ne voyons pas en quoi les bénéfiques de ce projet pourront compenser tous les inconvénients. Dans la perspective où ce projet serait tout de même autorisé par le ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, nous proposons des pistes de suggestions à explorer pour atténuer les effets négatifs de ce projet, ou pour encadrer les futurs projets qui seront analysés par le ministère.

### Une analyse multifactorielle et évolutive du risque et des impacts sur l'environnement

Lors des périodes de questions dans le cadre du BAPE sur le projet Horne 5, les différents intervenants et intervenantes ont semblé confondre les incidences des vibrations générées lors du sautage et le risque de tremblements de terre à long terme causé par l'activité minière. Bien que certains risques puissent se recouper, il semble que les impacts sociaux des dynamitages ont davantage été étudiés que ceux de la sismicité induite. En effet, dans le cadre du BAPE sur la mine à ciel ouvert de Canadian Malartic, où la compagnie a effectué des sautages quotidiens, la population locale a émis ses inquiétudes concernant les effets des vibrations et de la surpression d'air. Lors, de la récente période de questions dans le cadre du BAPE sur Horne 5, la Direction de la santé publique régionale a confirmé que même si les niveaux de vibrations et de surpression d'air en contexte minier respectent généralement les limites, les enfants sont plus sensibles aux dérangements générés par les sautages. Il semble qu'un plan de communication et de prise en charge des populations vulnérables avant que celles-ci ne développent des traumatismes ou de l'anxiété devrait faire partie des mesures mises en place par l'initiateur.

Les conséquences associées aux risques qu'un tremblement de terre majeur survienne à cause de l'exploitation du gisement semblent toutefois moins connues et ne sont pas abordées dans les documents déposés par l'initiateur. Si les effets d'un sautage quotidien de faible ampleur peuvent entraîner un risque chez les enfants, qu'en est-il de la peur que peut engendrer l'anticipation d'un événement sismique majeur? La population du quartier doit déjà vivre avec la crainte quotidienne de risques industriels comme un événement de dégradation de la qualité de l'air ou d'une rupture de la conduite d'acide sulfurique. Il serait rassurant qu'un plan de gestion des impacts sociaux associés à l'accumulation du risque chez les populations soit mis en place. L'accès aux ressources en santé mentale est déjà difficile pour la population, alors que les temps d'attente dans le réseau public sont importants et que les barrières tarifaires au privé sont dissuasives pour les personnes à faibles revenus. Il semble donc peu réaliste de croire que les gens qui subiront les impacts du projet Horne 5 pourront consulter si elles en ont besoin. La prévention semble donc la meilleure option dans ce cas. Bien que le scénario idéal soit l'abandon du projet, dans le cas où celui-ci irait de l'avant, il faudrait ainsi que l'initiateur prévoit un montant pour assurer que les impacts psychologiques des risques industriels soient minimisés et une compensation pour les personnes devant avoir recours à des services de consultation en santé mentale. De plus, la nécessité de mettre en place un plan de gestion du risque en cas d'événements catastrophiques n'est pas présentée dans les différents documents préparés par l'initiateur. Le quartier Notre-Dame qui serait fortement affecté en cas d'une rupture des conduites d'acide sulfurique, d'un tremblement de

terre ou d'une dégradation de la qualité de l'air comporte une école primaire, deux CPE, plusieurs garderies, une résidence pour personnes âgées et de nombreuses personnes marginalisées. Cela devrait être pris en compte dans le cadre du projet afin de mettre en place des initiatives de sensibilisation, mais aussi des protocoles ciblés pour ces différentes infrastructures en cas d'événements catastrophiques.

L'initiateur s'est voulu rassurant en affirmant qu'il s'engageait à contracter une assurance de 250 millions en cas de sinistres ou d'impacts sur les infrastructures. Toutefois, cette mesure n'est pas structurante et ne vise pas à prévenir les risques ni la vulnérabilité. Sans les détails de cette assurance, nous ne pouvons pas savoir si celle-ci prend en compte les troubles psychologiques à court et à long terme qui subsistent après des événements catastrophiques. Saeed et Gargano (2022) présentent d'ailleurs une série d'interventions pour améliorer la santé mentale après des catastrophes naturelles qui pourraient être adaptées pour aider les travailleurs et les communautés affectées par des incidents industriels. L'initiateur se doit d'agir et de mettre en place un plan pour diminuer tous les aspects du risque de manière préventive, pas seulement d'assurer une compensation en cas d'un événement tragique. Cela signifie de contribuer à la mise en place de programmes sociaux et réfléchir à des mesures de compensation pour les personnes vulnérables qui verront leur exposition au risque augmenté. Le fardeau de la preuve ne doit pas reposer sur les personnes vulnérables. L'exposition au risque est en soi un problème assez grave pour qu'il soit compensé même si on ne réussit pas à prouver que l'on est affecté ou qu'un événement catastrophique n'arrive jamais.

Dans les limites de l'étude d'impact actuelle, et des études d'impacts environnementales en général, la vulnérabilité et l'aléa à l'étude sont considérés comme s'ils évoluaient en vase clos, déterritorialisés. On analyse un aléa à la fois (sismicité, inondation, pollution atmosphérique) comme s'ils ne se recourent pas, on ne considère que des données à un temps fixe (comme les moyennes climatiques 1981-2010 de l'étude d'impact) et on considère la population comme un tout indivisible (aucune différenciation selon le genre, l'âge, le revenu, etc.). Müller-Mahn et Everts (2013) amènent l'idée que les risques sont toujours multiples et évolutifs. En ce sens, ils doivent être évalués en tenant compte de leur contexte spatial et social, ainsi que du fait qu'ils sont vécus différemment par la population. Cela signifie qu'une étude d'impact devrait prendre en compte non seulement les risques environnementaux tangibles, mais aussi comment les populations locales perçoivent et réagissent à ces risques. Également, puisque ces risques s'inscrivent dans le cadre d'inégalités socioéconomiques déjà existantes, les études d'impacts doivent analyser comment les décisions concernant les risques sont influencées par les relations de pouvoir entre différents acteurs (gouvernements, entreprises, communautés) et chercher à équilibrer ces relations pour une gestion plus équitable des risques. Le modèle conceptuel de l'adversité rurale développé par Lawrence-Bourne et al. (2020) pourrait être utilisé pour comprendre et anticiper les impacts du projet Horne 5 sur le bien-être des résidents et résidentes de Rouyn-Noranda. Les recommandations de l'article pour des interventions adaptées peuvent être appliquées pour soutenir les communautés affectées par le projet Horne 5, tel que l'évaluation des interactions entre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux, la mise en place de programmes de soutien psychologique, des initiatives de développement communautaire et des mesures pour atténuer les impacts environnementaux.

La prise en compte des populations vulnérables doit se faire à chaque étape du projet. Les recherches de Leclerc et al. (2024) se concentrent sur l'utilisation de la recherche narrative pour comprendre et documenter les expériences des personnes touchées par des événements météorologiques extrêmes (EME) et des désastres. Elles mettent en lumière la diversité des expériences vécues par les personnes sinistrées, en particulier celles qui sont souvent sous-représentées dans les récits médiatiques et culturels. Ces conclusions peuvent être étendues aux risques industriels que subit actuellement la population de Rouyn-Noranda et qui s'ajouteront avec le projet Horne 5.

Les EME et les désastres entraînent des conséquences psychosociales variées, modulées par des facteurs sociaux tels que le statut socioéconomique, le genre et l'accès aux ressources. Les récits des personnes les plus affectées par les EME sont souvent invisibilisés, ce qui conduit à une injustice épistémique. Cela signifie que leurs expériences et leurs savoirs sont moins pris en compte, ce qui affecte le soutien qu'elles reçoivent. Les recherches soulignent l'importance de documenter un éventail de vécus pour adapter les services d'intervention et soutenir le rétablissement psychosocial des personnes touchées. Les groupes marginalisés, tels que les femmes et les personnes défavorisées, sont souvent exclus des récits de désastre, ce qui aggrave les inégalités sociales préexistantes. Les résultats de la recherche de Leclerc et al. (2024) peuvent guider le développement de programmes de soutien psychosocial adaptés aux besoins des populations affectées. Des initiatives ciblées pourraient ainsi être mises en place pour améliorer le bien-être des résidents de Rouyn-Noranda en prévision des risques qui pourraient se produire. Cela pourrait transformer non seulement la manière dont on répond aux enjeux environnementaux, mais aussi renforcer la résilience et la cohésion sociale au sein de la communauté de Rouyn-Noranda. De plus, outre l'économie de temps et d'argent qu'engendre la prévention des risques, cette dernière contribue positivement à la société (Bailly, 2004 ; Dauphiné et Provitolo, 2013). C'est d'ailleurs en ce sens qu'Héту (2001) affirmait qu'informer les populations des risques les entourant permet d'augmenter leur conscience territoriale et, ultimement, leur désir de cohabitation avec la nature.

Cet effort ne peut toutefois pas être mené de manière isolée par l'initiateur du projet Horne 5. Il doit être mené de concert sur l'ensemble du territoire où les risques industriels et environnementaux seront amplifiés. Une bonne communication des risques se doit d'inclure une bonne connaissance de l'état du milieu d'accueil. Actuellement, le lien de confiance avec les instances et les industries est rompu. Les informations qui concernent notre environnement, notamment l'émission de polluants, nous arrivent au compte-goutte et à retardement. La visite industrielle du site Horne 5 dans le cadre du BAPE n'avait rien de rassurant, tout comme les réponses de la Fonderie Horne, concernant l'état des infrastructures de la Fonderie Horne et leurs capacités à résister à un tremblement de terre. L'allure vieillissante des infrastructures de la Fonderie Horne et le manque de transparence concernant la qualité de l'air viennent s'ajouter à la désuétude de l'étude sur les impacts d'une rupture des conduites d'acide. La Direction de la santé publique régionale estimait à la construction de l'usine d'acide de la Fonderie Horne qu'une fissure de 10 centimètres en période estivale pouvait entraîner la mort de 40 personnes et en blesser 2600. Ces chiffres méritent d'être mis à jour afin de refléter la réalité actuelle afin que les personnes à risque puissent prendre des décisions éclairées quant à leur volonté d'habiter le quartier.

L'étude de Levasseur et al. (2021) portant sur les raisons pour lesquelles les gens continuent de vivre près de sites pollués en Europe du Sud-Ouest peut servir à comprendre les raisons qui poussent les gens à demeurer à Noranda et suggérer des avenues afin de s'assurer que les gens le font par choix et non par dépit. Elle souligne la nécessité pour les politiques publiques de tenir compte des facteurs socioéconomiques influençant les choix de localisation, en particulier pour aider les ménages à faible revenu à déménager vers des zones moins polluées. De plus, elle révèle des inégalités environnementales semblables à celles observées aux États-Unis, incitant les décideurs à élaborer des stratégies visant à protéger les populations vulnérables. L'attachement au lieu et l'abordabilité du logement émergent comme des facteurs clés, ce qui pourrait influencer les politiques d'urbanisme et de logement afin de mieux répondre aux besoins de ces groupes tout en réduisant leur exposition à la pollution. Par ailleurs, l'importance de la sensibilisation et de l'éducation sur les risques liés à la pollution est soulignée, suggérant que des campagnes d'information pourraient aider les populations à prendre conscience des dangers et des options de déménagement. Enfin, les conclusions de cette étude ouvrent la voie à des recherches futures visant à explorer plus en profondeur les dynamiques sociales et économiques affectant les choix de localisation, ainsi que les effets à long terme de la pollution sur la santé et le bien-être des populations.

Il est impératif d'assurer la transparence des informations en mettant en œuvre des pratiques de communication transparentes en conformité avec les exigences réglementaires, en fournissant des informations claires sur les contributions fiscales et environnementales aux collectivités (Hopwood, 2017). L'ouverture d'une mine d'or en milieu urbain, surtout dans un contexte de risques sismiques, nécessite de rendre les outils d'information et d'analyse accessibles à la population afin de, notamment, réduire les craintes. Cela contribue à réduire dans d'autres contextes la vulnérabilité des milieux environnants (Elwood, 2008 ; Le Coz et al., 2016 ; Söderholm et al., 2018). Cette approche peut renforcer la compréhension des enjeux liés à l'exploitation minière et à établir la confiance des individus dans les mesures mises en place. De plus, en favorisant l'intégration et la compréhension des personnes résidentes, elles pourront mieux s'informer et se préparer face aux instances décisionnelles, ce qui améliorera l'efficacité des instances de concertations (Bailly, 2004).

La simple consultation peut donner l'illusion d'une participation, tout en laissant aux décideurs le pouvoir d'orienter les résultats en leur faveur, ce qui entraîne souvent une dépossession des citoyens et citoyennes de leur milieu de vie. Il faut toutefois distinguer entre la consultation de la population et son implication réelle dans les décisions qui la concernent. L'exemple tragique de Flint, au Michigan, illustre ce danger : la décision de changer la source d'eau de la ville, prise par des gestionnaires d'urgence non élus, a non seulement compromis la santé publique en provoquant une contamination généralisée de l'eau, mais a également plus largement érodé la confiance des citoyens et citoyennes dans les institutions démocratiques (Pauli, 2019). Pour éviter de telles dérives, il est essentiel que l'initiateur mette en place des canaux de communication solides et permanents avec la société civile et des interlocuteurs ou interlocutrices qui ne soient pas uniquement actifs en cas de crise, mais qui s'engagent à maintenir un dialogue continu avec la communauté. Cela favoriserait une prise de décision collégiale et inclusive, essentielle pour prévenir les décisions unilatérales qui pourraient nuire aux intérêts de la population.

L'accessibilité aux données par les citoyens et citoyennes est nécessaire afin de nous redonner un sentiment de contrôle sur notre milieu. Pour ce faire, des bases de données publiques et des systèmes d'information géographique (SIG) semblables à celui développé pour la gestion du Tacoma Smelter Plume pourraient être déployés (Washington State Department of Ecology, 2022). Ce type de plateforme, mise en place pour surveiller l'étendue de la contamination du sol par des polluants, permettrait à la population d'avoir un accès transparent et en temps réel aux données environnementales. Un SIG de ce type faciliterait la consultation des informations relatives à la qualité de l'air, des sols et de l'eau, tout en permettant de mieux comprendre l'étendue et les impacts des opérations minières sur la santé publique et l'environnement. L'implication des citoyens et citoyennes dans ce processus est primordiale pour garantir la responsabilité des entreprises et des autorités publiques, tout en renforçant la confiance envers les mesures de suivi environnemental.

### Des projets qui s'inscrivent dans la longue durée

Le projet Horne 5 vise à générer de l'extraction minière sur une période de 15 ans. Bien des aspects du projet qui ne sont pas couverts par Ressources Falco devraient persister dans le milieu bien au-delà de la vie de cette mine. Lorsque l'initiateur du projet présente les bénéfices espérés, seuls les bénéfices financiers semblent primer : les salaires et les redevances trônent comme principaux bénéfices attendus. Or, ces bénéfices attendus ne survivront pas au-delà de la durée de vie du projet. De plus, il est dangereux de devoir miser sur l'accumulation de projets à court terme pour s'assurer des salaires et du financement pour les programmes publics, puisque cela conditionnera l'évolution à long terme de nos sociétés et du territoire sur des projets qui ne réfléchissent pas à cette échelle. À long terme, Horne 5 laisserait des galeries vidées de leurs métaux qui circulent à travers le monde pour s'accumuler dans des objets à durée de vie limitée, des parcs à résidus miniers, des plans d'eau contaminés et une économie régionale toujours dépendante des investissements miniers. L'effet somme toute limité des mesures d'accès équitable à l'emploi disparaîtra au moment où ces emplois n'existeront plus, laissant intacts les effets structurels que ces programmes visent à corriger : sexisme, racisme, capacitisme, etc. Fraser (2004) affirme que les programmes visant à reconnaître et atténuer des inégalités systémiques peinent toujours à s'attaquer aux causes de ces inégalités, qui doivent être corrigées par la redistribution des richesses. Après ce projet, les inégalités socioéconomiques seront intactes, voire renforcées dans l'état actuel du droit minier, puisque la plus grande part des dividendes issus de l'activité minière continueront de s'accumuler dans des paradis fiscaux pendant que l'école publique du quartier devra renoncer à réparer son toit vétuste parce que le gouvernement doit se serrer la ceinture (Deneault, 2014).

Dans la perspective où l'on désire que des projets aient des bénéfices autres que financiers, et ce, à long terme et pour l'ensemble de la société, le projet Horne 5 en appelle à une forme de planification économique démocratique (Akbulut et al., 2022; Tremblay-Pépin, 2015). L'anticipation des besoins sociaux et la planification de projets en ce sens est un domaine qui a été progressivement délaissé par l'État. Durant le XX<sup>e</sup> siècle, les gouvernements se sont impliqués dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire afin d'encadrer l'activité économique dans une perspective de bien-commun. La redistribution des ressources et des investissements permettait à l'ensemble du territoire de générer et de profiter de l'activité

économique (Tremblay-Pépin, 2015). Si l'État néolibéral a délaissé cette fonction, comme le témoigne la disparition des centres locaux de développement et des conférences régionales des élus, la planification n'est pas disparue pour autant. Les sociétés multinationales maîtrisent bien la planification économique pour satisfaire leurs objectifs de rentabilité et de croissance de leur entreprise. L'approvisionnement, la production, le transport et la vente de biens et services nécessitent d'anticiper et de diriger l'activité en fonction de ces buts. Ce que l'on observe alors depuis les 40 dernières années est une privatisation de la planification économique, qui échappe au contrôle de la population.

Afin que des projets d'envergure s'inscrivent dans les intérêts et aspirations de la population dans la longue durée, il faut que les mécanismes de planification de l'économie reviennent à la population. Selon Akbulut et al. (2022), la planification démocratique repose sur l'idée de coordonner les activités économiques de manière participative et inclusive, en intégrant les préoccupations environnementales et sociales. Cette planification permettrait non seulement à la population de décider d'aller de l'avant dans un projet ou non, mais également de la manière de répartir les bénéfices et les redevances des projets, de réguler quand et comment les projets miniers peuvent avoir lieu, de planifier le cycle de vie des produits de l'extraction, de prévoir les services sociaux et les logements qui accompagneront la population liée à l'activité minière, de respecter la capacité de renouvellement des ressources et de mener des projets dans une perspective durable et solidaire. La population qui vivra avec les principales conséquences des activités minières doit avoir le droit de décider si elle désire laisser l'or et les MCS sous terre comme legs aux générations futures. Ce souhait n'en appelle pas à un contrôle strict de l'économie par un État central censé représenter toute la population, mais à la population elle-même d'exprimer ses intérêts à travers des assemblées et des forums dédiés à cet effet, et si c'est possible, de plus largement d'avoir le contrôle de leurs milieux de travail et de l'économie régionale (Boochkin, 2020). Selon l'approche participative de Albert et Hahnel (1991), nous devons créer et entretenir des structures où les individus peuvent débattre et décider des priorités économiques, en tenant compte des limites écologiques et des besoins sociaux. Le retour du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) est une opportunité en ce sens, puisque cet organisme indépendant vise expressément à construire une autonomie économique régionale à travers la concertation. Alors que Falco a exprimé à l'audience publique qu'elle souhaite consulter les organismes communautaires pour être un bon voisin et atténuer ses impacts, nous pensons que ce serait à la population de choisir un projet comme Horne 5 et d'exiger de Falco de respecter ses objectifs et des projets à partir de ses propres mécanismes décisionnels. Avant d'autoriser Horne 5 à aller de l'avant, il devrait être possible pour la population de délibérer sur la désirabilité et l'encadrement du projet et plus largement, sur ce qu'elle souhaite comme projets à long terme.

Une planification économique qui vise la longue durée devrait enfin viser une sortie de la dépendance envers l'extraction des matières premières comme principal levier de développement. Il y a plus de 100 ans, une population s'est établie et a construit des infrastructures pour exploiter les ressources minières, agricoles et forestières de la région jusqu'à ce que ces industries entrent en crise l'une après l'autre (Sabourin, 1995). Ce mouvement a non seulement entraîné des conséquences écologiques irréparables dans le milieu, dépossédés les Anicinabek de leur territoire traditionnel, mais également créé une

économie de dépendance envers l'extérieur (Proulx, G., 2019). Si les activités de la région se sont diversifiées depuis, le poids de l'économie primaire est encore trop fort pour envisager une forme d'autonomie territoriale qui traverserait les chocs. Les crises alimentaires, économiques, écologiques et climatiques que connaît notre monde en appellent à rapprocher les lieux de production et de consommation des biens et services utiles pour l'humanité, afin de limiter notre empreinte et augmenter notre capacité adaptative. Bien que Ressources Falco estime que son projet participe à la diversification de notre économie, l'expertise minière promise pour la région profitera surtout à fournir le monde en ressources minérales, enchainant du même coup notre vitalité économique aux cours mondiaux des métaux. De plus, même si l'empreinte carbone du projet est faible, sa production servira surtout à alimenter une consommation toujours plus croissante des ressources de notre planète, ce qui ne sert pas à lutter contre les changements climatiques. Si la tendance de l'électrification des transports se maintient, la demande en MCS devrait continuer d'exploser dans les prochaines années, ce qui ajouterait une pression supplémentaire sur les territoires (Champagne, 2024). Il nous semble alors plus durable de repenser notre développement régional pour s'assurer un avenir qui convient à nos besoins que d'accumuler les projets miniers sans planification.

Marc-Urbain Proulx (2019) identifie plusieurs leviers de développement pour les régions périphériques qui vont au-delà de l'industrie minière. Parmi ces leviers, la planification et la médiation permettent de structurer et de représenter les intérêts régionaux de manière cohérente. La polarisation et la décentralisation visent à équilibrer la répartition des richesses et des décisions administratives, favorisant ainsi un développement plus équitable. La prise en main territoriale et la spécialisation encouragent la mobilisation des acteurs locaux et l'amélioration continue des pratiques économiques. La diversification économique, par la création d'entreprises complémentaires et la fertilisation croisée, renforce la stabilité économique régionale. Les partenariats avec les peuples autochtones et la valorisation des régions du Nord exploitent des ressources et des savoir-faire locaux. L'éducation supérieure et le tertiaire supérieur stimulent l'innovation et la culture entrepreneuriale, tandis que l'innovation elle-même est essentielle pour le développement de nouvelles technologies et méthodes. Ensemble, ces leviers offrent une multitude de voies pour le développement régional, diversifiant l'économie et réduisant la dépendance à l'industrie minière.

Dans l'état actuel des choses, il nous semble minimal que la ville de Rouyn-Noranda et le gouvernement du Québec exigent des redevances et des compensations pour les dommages aux infrastructures, l'utilisation des services publics, l'impact sur le tissu social et la réorganisation de l'économie qu'engendre Horne 5 à Rouyn-Noranda, et ce, avant le début du projet. Le gouvernement devrait même exiger de l'entreprise qu'elle compense les pertes économiques et écologiques que la mine engendrera aux générations futures en leur privant le droit d'exploiter ce gisement et pour les dommages écologiques engendrés par le transport et l'utilisation des métaux extraits à Horne 5 dans le monde. De cette manière, ces paliers de gouvernement pourront organiser et aménager le territoire en fonction de leurs propres objectifs pour bénéficier directement à la population, sans avoir à se soumettre aux élans philanthropiques d'une entreprise minière. Il nous semble également minimal, dans le cadre du désengagement social de l'État que nous vivons depuis 40 ans et de la faiblesse des exigences fiscales, que Ressources Falco planifie elle-même le développement des services publics qu'engendre ses activités (de la construction de logements à l'embauche de

professionnel·e·s des services sociaux) et débourse le surcoût de ces services. Dans une optique de diversification économique, l'entreprise devrait financer des initiatives citoyennes d'économie sociale et solidaire qui permettrait de renforcer le tissu social et l'autonomie de la communauté et de permettre d'amortir le choc économique que représenterait la fermeture de la mine pour Rouyn-Noranda. L'entreprise devrait également contribuer aux structures citoyennes permettant la planification économique régionale, comme le CRDAT, pour qu'elles se pérennisent dans le temps et proposent des projets qui répondent aux besoins de la population en fonction de ses préoccupations sociales et environnementales.

## CONCLUSION

Somme toute, nous rejetons le projet Horne 5 puisqu'il ne répond pas aux intérêts de la population à long terme. Horne 5 s'ajoute à un passif environnemental et social chargé à Rouyn-Noranda, qui pourrait difficilement recevoir un nouveau projet sans exacerber les tensions déjà existantes issues de la cohabitation avec la Fonderie Horne. Son intérêt nous semble contextuel à une économie centrée sur la croissance infinie de la consommation de ressources dans une législation qui encadre peu les activités minières. Une approche géographique comme celle présentée dans ce mémoire peut donner un éclairage nouveau dans l'évaluation des impacts d'un projet comme celui de la mine Horne 5, car elle permet de prendre en compte simultanément des phénomènes sociaux et environnementaux à différentes échelles, tout en les intégrant à partir de leur dimension spatiale commune (Bailly et Ferras, 2015; Inkpen, 2004). Dedeurwaerdere (2014) souligne l'importance, face aux crises environnementales et sociales mondialisées, d'intégrer les savoirs de différentes disciplines dans une perspective de durabilité des milieux de vie. Les avancées récentes en géographie physique et environnementale reconnaissent de plus en plus l'importance des interactions entre les phénomènes biophysiques et les réseaux complexes de relations sociales, économiques et politiques qui caractérisent les territoires concernés (Hagelman et al., 2020). Cela pousse les scientifiques et les décideurs à adopter une approche réflexive dans leur pratique, en démocratisant les savoirs pour mieux mettre en lumière les relations de pouvoir qui influencent les décisions relatives aux risques environnementaux, tout en favorisant une cohabitation harmonieuse entre l'humanité et son environnement (Lave et al., 2018). Dans le cadre du projet Horne 5, l'intégration d'outils tels que des systèmes d'information géographique permettraient d'observer les impacts à différentes échelles spatiales et temporelles. Cette approche permettrait non seulement de surveiller en continu les conditions environnementales à Rouyn-Noranda, mais aussi d'émettre des alertes précises en cas de détection de risques, contribuant ainsi à protéger la santé publique et à réduire la vulnérabilité des populations exposées. Ensuite, les initiatives citoyennes visant la planification économique démocratique permettraient à la population de partager ses préoccupations sociales et environnementales en fonction d'une implication réelle de la population, ainsi qu'à proposer par elle-même des projets qui s'inscrivent dans la longue durée. Cette manière d'organiser l'économie permettrait à long terme de sortir la région de sa situation de dépendance envers l'industrie minière et de développer une économie diversifiée, autonome, résiliente, durable et solidaire.

## LISTE DE RÉFÉRENCES :

- Acosta, A. (2013). Extractivism and neoextractivism: two sides of the same curse. Dans M. Lang et D. Mokrani (dir.), *Beyond development : alternative visions from Latin America* (p. 61-86). Transnational Institute.
- Akbulut, B., Dufour, M., Legault, F., Pineault, É. et Tremblay-Pépin, S. (2022). L'environnement et la planification démocratique de l'économie. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (28), 47-56. <https://www.cahiersdusocialisme.org/lenvironnement-et-la-planification-democratique-de-leconomie/>
- Albert, M. et Hahnel, R. (1991). *The political economy of participatory economics*. Princeton University Press.
- Audet, A., et Martel-Desjardins, A. (2022, 8 juillet). Incendie à la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1896820/incendie-feu-fonderie-horne-rouyn>
- Bailly, A. S. (2004). La géographie des risques. Dans *Les concepts de la géographie humaine* (p. 241-247). Armand Colin.
- Bailly, A. et Ferras, R. (2015). *Éléments d'épistémologie de la géographie*. Armand Colin.
- Belzile, J.-M. (2023, 20 avril). Zone d'innovation minière à Rouyn-Noranda : « On est très confiants ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1973165/industrie-mines-abitibi-technologies>
- Bookchin, M. (2020). *L'écologie sociale : penser la liberté au-delà de l'humain* (M. Schaffner, trad.). Wildproject.
- Castonguay, S. (2016). *Le gouvernement des ressources naturelles. Sciences et territorialités de l'État québécois 1867-1939*. Presses de l'Université Laval.
- Céré, P. (2023). *Voyage au bout de la mine*. Écosociété.
- Champagne, É.-P. (2024, 12 mai). La face sombre de la transition énergétique. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/contexte/2024-05-12/ecrits/la-face-sombre-de-la-transition-energetique.php>
- Costigan, T. et Cottle, D. (2018). The US dollar and its challenges: American hegemony in the 21st century. *Journal of Labor and Society*, 21(2), 159-172. <https://doi.org/10.1111/wusa.12339>
- Dauphiné, A. et Provitolo, D. (2013). *Risques et catastrophes : observer, spatialiser, comprendre, gérer*. Armand Colin.
- Dedeurwaerdere, T. (2014). Introduction - Why is Sustainability Science Needed? Dans *Sustainability science for strong sustainability* (p. 1-25). Edward Elgar.
- Deneault, A. (2014). *Paradis fiscaux : la filière canadienne*. Écosociété.
- Elwood, S. (2008). Volunteered geographic information: Future research directions motivated by critical, participatory, and feminist GIS. *GeoJournal*, 72(3-4), 173-183. <https://doi.org/10.1007/s10708-008-9186-0>

- Fournis, Y. et Fortin, M.-J. (2015). Les régimes de ressources au Canada : les trois crises de l'extractivisme. *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement, 15(2). <https://doi.org/10.4000/vertigo.16489>
- Fraser, N. (2004). Justice sociale, redistribution et reconnaissance. *Revue du MAUSS*, 23(1), 152-164. <https://doi.org/10.3917/rdm.023.0152>
- Gourd, B.-B. (1995). L'Abitibi-Témiscamingue minier : 1910-1950. Dans O. Vincent (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue* (p. 283-320). Institut Québécois de Recherche sur la Culture.
- Hagelman, R. R., Montz, B. E. et Tobin, G. A. (2020). Environmental Hazards. Dans A. Kobayashi (dir.), *International Encyclopedia of Human Geography (Second Edition)* (p. 207-212). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-08-102295-5.10745-0>
- Harvey, D. (2014). *Brève histoire du néolibéralisme*. Les Prairies ordinaires.
- Héту, B. (2001). Une géomorphologie socialement utile : la question des risques naturels. Dans S. Laurin, J.-L. Klein et C. Tardif (dir.), *Géographie et société* (p. 23-43). Presses de l'Université du Québec.
- Hopwood, P. (2017). *À l'affût des tendances de 2017 – Les 10 principaux enjeux des sociétés minières pour l'année à venir*. Deloitte. <http://48inter.com/wp-content/uploads/2017/04/Les-10-principaux-enjeux-des-soci%C3%A9t%C3%A9s-mini%C3%A8res-2017.pdf>
- Inkpen, R. (2004). *Science, Philosophy and Physical Geography*. Routledge.
- Institut national des mines. (2024, 24 septembre). Avis de nomination : M. Vincent Rousson, nouveau membre du conseil d'administration de l'Institut et renouvellement du mandat de M. Sylvain Blais. *Institut national des mines*. <https://inmq.gouv.qc.ca/salle-de-presse/134/-avis-nomination-vincent-rousseau-renouvellement-sylvain-blais>
- Klein, J.-L. (2008). Territoire et développement. Dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises* (p. 315-333). Presses de l'Université du Québec.
- Lave, R., Biermann, C. et Lane, S. N. (2018). Introducing critical physical geography. *The Palgrave Handbook of Critical Physical Geography*, 3-21. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-71461-5\\_1](https://doi.org/10.1007/978-3-319-71461-5_1)
- Lawrence-Bourne, J., Dalton, H., Perkins, D., Farmer, J., Luscombe, G., Oelke, N. et Bagheri, N. (2020, 1er octobre). What Is Rural Adversity, How Does It Affect Wellbeing and What Are the Implications for Action? *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(19). <https://doi.org/10.3390/ijerph17197205>
- Le Coz, J., Patalano, A., Collins, D., Guillén, N. F., García, C. M., Smart, G. M., Bind, J., Chiaverini, A., Le Boursicaud, R., Dramais, G. et Braud, I. (2016). Crowdsourced data for flood hydrology: Feedback from recent citizen science projects in Argentina, France and New-Zealand. *Journal of Hydrology*, 541, 766-777. <https://doi.org/10.1016/j.jhydrol.2016.07.036>

- Levasseur, P., Erdlenbruch, K., et Gramaglia, C. (2021). Why do people continue to live near polluted sites? Empirical evidence from Southwestern Europe. *Environmental Modeling & Assessment*, 26(5), 631-654. <https://doi.org/10.1007/s10666-021-09753-x>
- Mariette, M. (2020, janvier). En Bolivie, la filière lithium à l'encan. *Le Monde diplomatique*, 23. <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/01/MARIETTE/61191>
- McCarthy, J. (2015). A socioecological fix to capitalist crisis and climate change? The possibilities and limits of renewable energy. *Environment and Planning A : Economy and Space*, 47(12), 2485-2502. <https://doi.org/10.1177/0308518X15602491>
- Müller-Mahn, H.-D. et Everts, J. (2013). Risksapes. The spatial dimension of risk. Dans H.-D. Müller-Mahn (dir.), *The spatial dimension of risk: how geography shapes the emergence of risksapes* (p. 22-36). Routledge.
- Parent-Bouchard, É. (2023, 26 avril). La Fonderie Horne visée par une enquête pénale. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-04-26/concentre-de-cuivre-emporte-par-le-vent/la-fonderie-horne-visee-par-une-enquete-penale.php>
- Pilkington, P. (2022, 22 mars). The End of Dollar Hegemony? *American Affairs Journal*. <https://americanaffairsjournal.org/2022/03/the-end-of-dollar-hegemony/>
- Programme des Nations Unies pour le développement. (2022). *Rapport sur le développement humain 2021/2022 : Temps incertains, vies bouleversées : Façonner notre avenir dans un monde en mutation*. Nations Unies. <https://doi.org/10.18356/9789210016414>
- Proulx, G. (2019). « *Un royaume vous attend* » : la matérialisation d'un paysage colonialiste de peuplement et le front pionnier abitibien dans la sous-région du lac Duparquet. Mémoire de maîtrise non-publié, Université du Québec à Montréal. <https://archipel.uqam.ca/13818/>
- Proulx, M.-U. (2019). *Splendeurs, misères et ressorts des régions*. Presses de l'Université du Québec.
- Sabourin, C. (1995). De territoire exploité à région : les activités économiques à partir de 1950. Dans O. Vincent (dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue* (p. 417-480). Institut Québécois de Recherche sur la Culture.
- Saeed, S. A. et Gargano, S. P. (2022). Natural disasters and mental health. *International Review of Psychiatry*, 34(1), 16-25. <https://doi.org/10.1080/09540261.2022.2037524>
- Sincovich, A., Gregory, T., Wilson, A. et Brinkman, S. (2018). The social impacts of mining on local communities in Australia. *Rural Society*, 27(1), 18-34. <https://doi.org/10.1080/10371656.2018.1443725>
- Söderholm, K., Pihlajamäki, M., Dubrovin, T., Veijalainen, N., Vehviläinen, B. et Marttunen, M. (2018). Collaborative Planning in Adaptive Flood Risk Management under Climate Change. *Water Resources Management*, 32(4), 1383-1397. <https://doi.org/10.1007/s11269-017-1875-3>

Tremblay-Pépin, S. (2015). De la décroissance à la planification démocratique. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (14). <https://www.cahiersdusocialisme.org/de-la-decroissance-a-la-planification-democratique/>

Washington State Department of Ecology. (2022). Tacoma smelter plume footprint. *ArcGIS Hub*. <https://hub.arcgis.com/datasets/waecy::tacoma-smelter-plume-footprint/about>